



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

N° 54

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

M. LOISELLE propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. LOISELLE intervient.

M^{mes} COOK et CORBETT ainsi que MM. NESBITT et NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} COOK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

M^{me} COMPTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la « Westminster United Church Foundation »/The Westminster United Church Foundation Incorporation Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M^{me} COMPTON intervient.

M^{me} ROBBINS, M. le ministre MOROZ ainsi que M^{me} STONE posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} ROBBINS intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M^{me} SCHOTT :

Proposition n° 7 : Stratégie nationale sur les alertes SILVER

Attendu :

que la sécurité et le bien-être des personnes, notamment âgées, atteintes d'un trouble cognitif tel que la maladie d'Alzheimer ou la démence constituent une priorité pour le gouvernement provincial;

que partout au Canada, des aînés et des adultes vulnérables atteints d'un tel trouble sont fréquemment portés disparus, ce qui déclenche des recherches urgentes, fait subir d'énormes pressions aux familles et met en lumière la nécessité d'un système coordonné pour protéger les personnes à risque;

que les examens des incidents critiques et les enquêtes sur les personnes disparues effectués d'un territoire à l'autre ont à maintes reprises mis en évidence des lacunes dans la planification des soins, la communication et le système d'intervention qu'il faudrait combler pour prévenir des incidents semblables et mieux protéger les adultes vulnérables;

que des familles touchées par ces incidents, y compris beaucoup de familles ayant fait l'expérience de la disparition d'un être cher, ont préconisé à l'échelle nationale des améliorations au Système national d'alertes au public « En Alerte » pour prévoir l'émission d'alertes SILVER et ont recueilli des milliers de signatures partout au pays à l'appui de mesures de protection plus robustes et cohérentes pour les adultes vulnérables disparus;

que le gouvernement provincial a pris des mesures significatives afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un trouble cognitif tel que la maladie d'Alzheimer ou la démence et qu'il a notamment effectué de nouveaux investissements visant les aidants naturels, les mécanismes de soutien communautaire ainsi que les programmes de prévention des disparitions et de protection des Manitobains vulnérables;

que le gouvernement a créé le poste indépendant de protecteur des aînés, la personne occupant ce poste devant être à l'écoute des aînés manitobains et défendre leurs besoins en matière de soutiens;

que le gouvernement fédéral a récemment effectué des investissements en vue de soutenir les personnes atteintes d'un trouble cognitif tel que la maladie d'Alzheimer ou la démence et leurs aidants naturels, faisant preuve d'un engagement national commun à améliorer les soins liés à la démence tout en reconnaissant que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la sécurité publique et coordonner les systèmes d'intervention;

qu'une stratégie modernisée et normalisée sur les alertes SILVER, coordonnée à l'échelle nationale, permettrait d'assurer une protection cohérente dans l'ensemble du pays ainsi qu'une meilleure communication entre les provinces et procurerait une plus grande tranquillité d'esprit aux familles;

qu'une nouvelle approche nationale appuierait le travail déjà entamé au Manitoba, améliorerait la coordination de l'ensemble du système et répondrait directement aux demandes exprimées par des milliers de Canadiens au moyen de pétitions et d'efforts de revendication,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à encourager le gouvernement fédéral à élaborer et à présenter une stratégie nationale renouvelée sur les alertes SILVER qui renforce la protection des aînés et des personnes vulnérables disparus, qui soutient les familles et qui assure la cohérence et la coordination des mesures pertinentes partout au Canada.

Le débat se poursuit.

MM. WOWCHUK, LOISELLE et EWASKO, M. le *ministre* MOYES ainsi que M^{mes} COOK et STONE interviennent. M. SCHULER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

U. ASAGWARA, *ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée*, fait une déclaration au sujet de la Semaine de reconnaissance des professionnels paramédicaux qui a lieu du 10 au 16 mai 2026 et de la Semaine nationale des soins infirmiers qui a lieu du 11 au 17 mai 2026.

M^{me} COOK fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{mes} CHEN, COOK et CROSS, M. NESBITT ainsi que M^{me} SCHOTT font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} COOK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre sans plus tarder les travaux de rénovation et d'agrandissement prévus à l'école Phoenix.

M. EWASKO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à mettre entièrement en œuvre les recommandations du rapport *Bridging the Gaps* et à mettre immédiatement en place des politiques et des mesures officielles qui sont plus respectueuses et collaboratives et qui atténuent également les préjudices subis par les familles sollicitant l'aide des Services aux enfants handicapés et à exhorter le ministre des Familles à procéder à un examen complet des mesures de soutien à l'emploi que ces Services offrent aux enfants handicapés âgés de 12 à 17 ans, y compris tenir des consultations directes avec les familles concernées, et à envisager un éventail complet d'options visant à soutenir les familles et à leur donner les moyens de choisir des solutions qui répondent le mieux à leurs besoins.

M^{me} BYRAM — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un tomodynamomètre, et son installation, pour le Centre de santé de Neepawa à Neepawa au Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. GUENTER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement, d'une part, à enquêter sur les défaillances du réseau du service 911 qui ont contribué à la tragédie survenue en mars 2025 dans la région d'Entre-les-Lacs et à publier les conclusions de l'enquête et, d'autre part, à collaborer avec les municipalités, les fournisseurs de services de télécommunications et les premiers intervenants afin d'améliorer la fiabilité du service 911 et de veiller à ce que tous les Manitobains, particulièrement ceux des régions rurales et du Nord, puissent bénéficier d'un accès ininterrompu aux services d'urgence.

M. KING — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M. NESBITT — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. PIWNIUK — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à faire pression sur le gouvernement fédéral afin de mettre fin à l'élargissement de l'accès à l'aide médicale à mourir pour les personnes souffrant uniquement d'une maladie mentale et de protéger les Canadiens qui sont aux prises avec une maladie mentale en facilitant leur traitement et leur rétablissement et en leur offrant une aide médicale à vivre plutôt qu'à mourir.

M^{me} ROBBINS — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander au gouvernement fédéral d'exempter les producteurs agricoles de la province et le secteur agroalimentaire de la taxe sur le carbone punitive imposée à l'égard du gaz naturel, d'autres combustibles et d'intrants agricoles afin que les consommateurs manitobains bénéficient d'une réduction du coût des aliments.

M. SCHULER — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à améliorer la sécurité de l'intersection de la route provinciale à grande circulation n° 75 et de la route provinciale secondaire n° 305 à Sainte-Agathe et à prioriser des mesures qui permettront la diminution des accidents et des décès, y compris celles énoncées dans l'étude de sécurité des routes en service de 2022.

M^{me} STONE — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. WHARTON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter la ministre du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance à réserver aux aînés l'utilisation des logements qui leur sont destinés, à exiger que l'âge minimum pour y résider soit fixé à 55 ans et à procéder à une vérification appropriée des demandes présentées par les personnes désirant habiter dans ces logements.

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial, d'une part, à prendre des mesures immédiates et décisives sur la réforme du système de mise en liberté sous caution afin de remédier aux lacunes importantes en matière d'application des conditions de mise en liberté, et ce, en utilisant l'ensemble des mécanismes provinciaux disponibles pour renforcer l'application des mandats, en augmentant la surveillance des personnes en liberté sous caution et en s'opposant à la mise en liberté des contrevenants pour ainsi veiller à ce que les récidivistes violents répondent de leurs actes et que la sécurité publique passe avant l'indulgence, et, d'autre part, à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abroge immédiatement les dispositions du *Code criminel* permettant que les Manitobains respectueux de la loi continuent d'être victimes de crimes et accordant des droits supplémentaires aux récidivistes.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, la leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur la stratégie nationale sur les alertes SILVER, laquelle a déjà fait l'objet d'un débat, sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de suspendre l'application de l'article 150 du *Règlement* afin de permettre le renvoi des projets de loi 300 et 301 au Comité permanent du développement social et économique aujourd'hui, sans qu'un préavis de deux jours ne soit donné.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le ministre SALA tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 53 — *Loi d'exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. JOHNSON voulant que la motion soit remplacée par ce qui suit :

Qu'il ne soit pas procédé à la deuxième lecture du projet de loi 53 — *Loi d'exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026* —, que l'ordre de deuxième lecture soit annulé, que le projet de loi soit retiré du *Feuilleton* et que la question soit renvoyée au Comité permanent des affaires législatives.

Le débat se poursuit sur la motion d'amendement.

M. NARTH et M^{me} la ministre FONTAINE interviennent. M^{me} COOK exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey